



**SPAgri-CFDT**

Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture

Adm. Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - Cemagref - CNPPF - ANSES - IFN -

Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

## **Promotions 2012 - 2014 Réunion du 19 janvier 2012**

Les nombres de promotions possibles dans chaque grades et corps du MAPRAAT pour la période 2012-2014 doivent faire l'objet d'un arrêté du Ministre après accord de la Direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP)

Faisant suite à une première réunion le 20 septembre 2011, cette deuxième réunion avait pour objet d'examiner le taux de promotion au nouvel échelon de l'échelle 6 de la catégorie C administrative, et de prendre connaissance des arbitrages de la DGAFP sur les propositions de taux pour les années 2012, 2013 et 2014 établies le 20 septembre.

### **Nouvel échelon de la catégorie C Administrative: des propositions inacceptables**

Par décision de la fonction publique, l'accès à cet échelon n'est pas automatique, mais au choix. Sont promouvables les agents ayant au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7<sup>ème</sup> échelon.

Cette disposition restrictive, à l'inverse de la catégorie C technique où l'accès au 8<sup>ème</sup> échelon est automatique, a été largement dénoncée par les syndicats.

Elle aurait pu être corrigée par un taux de promotion significatif ; or le MAPRAAT avance une proposition du ratio de promotion de 40 % en soulignant qu'il pourrait encore être limité par la DGAFP à 30 %, ce qui représenterait environ 200 promotions sur 3 ans.

*Pour la CFDT, cette proposition n'est pas acceptable. Elle est injustifiable du point de vue budgétaire, le gain indiciaire de la promotion n'étant que de 14 points. Elle constitue un signe très négatif pour les adjoints administratifs et notamment pour les 718 agents du 7<sup>ème</sup> échelon, dont 212 seraient promouvables dès 2012.*

*L'ensemble des organisations syndicales demande que le taux de promotion soit de 100%, en cohérence avec nos demandes initiales d'un passage automatique, comme cela est pratiqué pour les C techniques.*

### **Deuxième examen des taux de promotion 2012-2014, après arbitrage de la DGAFP :**

Dans ces arbitrages, transparait la volonté de la DGAFP d'harmoniser l'ensemble des corps de la FP, et ceci bien évidemment par un alignement vers le bas, en gommant les pyramidages les plus favorables.

*Ainsi, la marge de négociation dans chaque ministère devient inexistante. Pour la CFDT, c'est une attaque insidieuse contre le déroulement de carrière des fonctionnaires qui va à l'encontre de tout ce qui est dit sur le retour aux agents*

*Pour la CFDT, cette position très restrictive de la DGAFP ne laisse plus de place au dialogue social et fige toute politique tant soit peu volontariste.*

**Etat des propositions au 20 janvier**

Corps	Taux 2011 d'accès au grade de :	Proposition à l'issue de la réunion du 20/09/2011	Proposition à l'issue de la concertation DGAFP	Observations
<b>Adjoints administratifs</b>				
AA1	30%	40% (78 promotions)	<b>30 % (56 promotions)</b>	
AAP2	24%	24% (96 promotions)	24 %	
AAP1	25%	25% (100 promotions)	25 %	
<b>Secrétaires administratifs</b>				
SACS	15 %	10% (130 promotions)	<b>14 % en 2012 13 % en 2013 10 % en 2014</b>	
SACE	9 %	15% (70 promotions)	<b>10 % (46 promotions)</b>	
<b>Assistant de Service social : ASSP</b>	25 %	25 %	25 %	
<b>Attachés d'administration</b>				
AAP	13%	13% (52 promotions)	<b>11 % en 2012(44*) 9 % en 2013 (35*) 7% en 2014 (27*)</b>	* promotions
grade fonctionnel (si adhésion CIGEM )		10%	<b>non fixé, serait limité à 7 ou 8 %</b>	Adhésion CIGEM non décidée
<b>Adjoints techniques</b>				
AT1	30%	40% (3 promotions)	40%	* promotions
AT2	85%	40/40/30% (4,8* en 2012)	40/40/30	
ATP1	30%	30% (33* en 2012, 49 en 2013, 47 en 2014)	<b>27 % en 2012 (29 *) 24 % en 2013 (39 *) 21 % en 2014 (33 *)</b>	
<b>Techniciens supérieurs</b>				
TSP	12%	15% (47 promotions)	15%	* promotions
TS Chef	11%	10 % (180 *)	11%	
<b>IAE :</b>				
IDAE	12,00%	12% (156 promotions)	<b>11 % (143 *)</b>	* promotions
<b>Ingénieurs de recherche</b>				
IR 1ere cl	15 %	15 % (8 *)	15 %	* promotions
IR HC	18 %	18 % (11 *)	18 %	
<b>Ingénieurs d'étude</b>				
IE 1ere cl	24 %	24 % (19 promotions)	24 %	
IE HC	25 %	50 % (1 à 2 promotions)	50 %	

Corps	Taux 2011 d'accès au grade de :	Proposition à l'issue de la réunion du 20/09/2011	Proposition à l'issue de la concertation DGAFP	Observations
<b>Techniciens formation recherche</b>				
<b>TFR cl sup</b>	20 %	20 % (22 promotions)	20 %	En attente de la création du corps fusionné des techniciens du secteur de l'enseignement
<b>TFR cl ex</b>	10 %	10 % (20 promotions)	10 %	
<b>Adjoints Techniques formation recherche</b>				
<b>AT 1ere cl</b>	30 %	30 % (9 promotions)	30 %	
<b>AP 2ème cl</b>	30 %	35 % (7 promotions)	35%	
<b>AP 1ere cl</b>	30 %	30 % (18 promotions)	30 %	

*L'administration indique qu'elle va rapidement publier les taux ne présentant pas de situations de désaccords et qu'elle interpelle la DGAFP pour une révision des taux des SACE, les AAP, les ATP1, les IDAE. Concernant l'accès au 8ème échelon, elle recherchera le taux le plus favorable possible.*